

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NO OCA19-(C-4.1)-005

Cette ordonnance vise à interdire le virage à droite sur la 36e Avenue, en direction sud, à l'intersection des rues Hervé-Cloutier et Joseph-Piché, du lundi au vendredi, de 6 h à 9 h 30 – district de Pointe-aux-Trembles.

ORDONNANCES NO OCA19-(B-3)-001A, OCA19-(P-1)-001A, OCA19-(C-4.1)-004A, OCA19-(P-3)-001A, OCA19-(RCA09-Z01)-001A et OCA19-(17-079)-001A

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de calèches, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2019.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 15 mai 2019.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat